

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **4 FÉVRIER 2019 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystal HOULE-PLANTE,	conseillère
Raymond PAILLÉ,	conseiller,
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Est absent :

Dominic LAQUERRE,	conseiller.
-------------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

### **19.29 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

### **19.30 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « Affaires nouvelles » :

- 19.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN MOTORISÉS SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX;
- 19.2 TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS;
  - 19.2.1 Projet d'expérience de production télévisuelle aux élèves de l'école Cascatelle;
  - 19.2.2 Adhésion de la ville à Télévision communautaire des Bois-Francs.

**19-20**

### **RÉSOLUTION NO 19-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Krystal HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **19.31 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **19.31.1 SESSION ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 14 janvier 2019.

**19-21**      **RÉSOLUTION NO 19-21**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SESSION ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 14 janvier 2019 tel que présenté.

**19,31.2**    **SESSION SPÉCIALE DU 28 JANVIER 2019**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 28 janvier 2019.

**19-22**      **RÉSOLUTION NO 19-22**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SESSION SPÉCIALE DU 28 JANVIER 2019**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 28 janvier 2019 tel que présenté.

**19,32**    **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Renée Beauregard dépose une lettre aux membres du conseil concernant le projet du prolongement de la rue des Cèdres. Elle explique qu'elle croit en la faisabilité du projet et qu'elle est toujours intéressée à le réaliser.

Monsieur Roger Clavet, résident de Kingsey Falls, s'interroge sur la possibilité que les procès-verbaux soient disponibles.

Il mentionne aux membres du conseil qu'il a fait une présentation à la bibliothèque et il invite le conseil à utiliser la bibliothèque pour des rencontres de citoyens sur divers sujets

M. Clavet souligne qu'il y a trop de bruit à la bibliothèque pour ceux qui veulent lire en même temps que les activités qui s'y déroulent.

**19,33**    **COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

La conseillère Marie-Josée Pleau informe les membres du conseil qu'elle assisté à une réunion pour la MADA et la MAE. Elle souligne que le comité travaille à l'élaboration du plan d'action.

Le conseiller Raymond Paillé informe les membres du conseil qu'il a participé à la réunion du conseil d'administration de la maison des jeunes. Il mentionne qu'il y a eu une baisse de participation des jeunes aux activités en décembre. Pour attirer les jeunes, il y aura plus de publicité pour les activités. La Maison de jeunes est toujours à la recherche d'un intervenant.

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil qu'elle a participé à une réunion de la Corporation des loisirs. Elle souligne qu'il y a eu une baisse d'inscriptions aux cours offerts pour la session d'hiver. Elle mentionne que Cascades paie une partie des frais d'inscriptions à ses employés.

Madame Houle-Plante souligne que le carnaval aura lieu dans quelques semaines et elle invite les membres du conseil à y participer.

Le conseiller Alain Ducharme informe les membres du conseil qu'il a participé, de même que Christian Côté, à une réunion de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls. On souligne que la société travaillait à accueillir une nouvelle industrie dans le parc industriel mais que, malheureusement, les délais nécessaires à l'obtention de certificats d'autorisation ont mis fin aux démarches de l'entrepreneur intéressé.

#### **19,34 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

#### **19,35 COMPTES DU MOIS**

**19-23**

#### **RÉSOLUTION NO 19-23 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **CENT QUATRE MILLE CINQ CENT DIX-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-SEIZE CENTS (104 517,96 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Heidi Bédard, trésorière

#### **19,36 CORRESPONDANCE**

Suite à la réception d'une lettre de la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec relative aux *Journées de la persévérance scolaire*, la mairesse informe les membres du conseil que le représentant de la ville au Conseil jeunesse de la MRC d'Arthabaska, Jeffrey Michaud, l'a rencontrée avant la séance à ce sujet. Il lui a remis un document où le comité demande aux municipalités ce qu'elles font pour la persévérance scolaire.

#### **19,37 RESSOURCES HUMAINES – Embauche d'un préposé pour l'entretien et la surveillance de la patinoire extérieure**

**19-24**

#### **RÉSOLUTION NO 19-24 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE SAISON 2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 18-250, la ville retenait les services de 2 préposés pour l'entretien et la surveillance de la patinoire extérieure pour la saison 2018-2019;

- 2 Un de ces préposés ne peut combler ses heures;
- 3 Il y a lieu que la ville retienne les services d'une personne additionnelle pour combler les heures;
- 4 La directrice générale recommande l'embauche de Éric Tourigny;
- 5 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENGAGEMENT DE PERSONNEL.** La ville retient les services de Éric Tourigny pour l'entretien de la patinoire extérieure et l'entretien intérieur du vestiaire pour la saison 2018-2019. Cette personne travaillera, lorsque la température le permettra, les fins de semaine et, au besoin. Le nombre d'heures hebdomadaires sera partagé entre les 3 employés, selon leurs disponibilités. Ils assumeront le déblaiement des patinoires, le cas échéant, et la surveillance des patineurs tant à l'intérieur du bâtiment que sur les patinoires. Le déblaiement se fera en dehors des heures d'ouverture et pendant, si nécessaire.
- 2- **RÉMUNÉRATION.** La rémunération sera celle en vigueur au cours de l'exercice 2019.
- 3- **HORAIRE.** La patinoire sera ouverte aux heures suivantes :
 

du lundi au vendredi inclusivement :	de 18 h à 21 h;
le samedi et le dimanche :	de 13 h à 21 h.

La patinoire sera ouverte en après-midi les journées pédagogiques, durant la période des fêtes et au cours de la semaine de relâche scolaire.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**19,38 ALIMENTATION EN EAU POTABLE – Demande d'autorisation pour les puits au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**

**19,38.1 AUTORISATION À SERVICES EXP INC. POUR PRÉSENTER ET SIGNER LA DEMANDE**

19-25

**RÉSOLUTION NO 19-25  
ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN PRÉLÈVEMENT  
D'EAU ASSUJETTI À L'ARTICLE 31.75 DE LA LOI  
SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT  
AUTORISATION À SERVICES EXP INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu pour la ville de déposer une demande d'autorisation pour un prélèvement d'eau assujetti à l'article 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2);
- 2 Il y a lieu que la ville mandate la firme Services exp inc. pour présenter cette demande;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que monsieur Gino-Karl Marcil, de Services exp inc., soit autorisé au nom de la Ville de Kingsey Falls à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

#### **19,38.2 ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES TRAVAUX À TRANSMETTRE AU MELCC PAR LA VILLE**

**19-26**      **RÉSOLUTION NO 19-26**  
**ALIMENTATION EN EAU POTABLE**  
**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN PRÉLÈVEMENT**  
**D'EAU ASSUJETTI À L'ARTICLE 31.75 DE LA LOI**  
***SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT***  
**ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES TRAVAUX**  
**AUX PLANS ET DEVIS À TRANSMETTRE**  
**AU MELCC PAR LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville prévoit des travaux dans le cadre de prélèvement d'eau assujetti à l'article 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et qu'elle a demandé un certificat d'autorisation au MELCC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la ville de Kingsey Falls s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une **attestation** signée par un ingénieur quant à la **conformité des travaux** avec l'autorisation accordée, pour le projet de prélèvement d'eau des 2 puits.

#### **19,39 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

##### **19,39.1 ACHAT DE 2 DÉTECTEURS 4 GAZ**

**19-27**      **RÉSOLUTION NO 19-27**  
**SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**  
**ACHAT DE 2 DÉTECTEURS 4 GAZ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie utilise un détecteur de gaz lors de toutes les interventions incendie et lors de présence d'odeur ou de fuite de gaz;
- 2 Les détecteurs de gaz du service sont hors d'usage;
- 3 La firme CMP Mayer inc. a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 4 Des crédits sont prévus au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme CMP Mayer inc. deux (2) détecteurs 4 gaz Ventis MX4 avec tous les équipements nécessaires, le tout tel que décrit à la soumission no 1287, du 26 janvier 2019.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS (4 598,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

#### **19,39.2 FORMATION – SAUVETAGE EN HAUTEUR**

19-28

#### **RÉSOLUTION NO 19-28 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE FORMATION – SAUVETAGE EN HAUTEUR**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie de la ville offre le service de sauvetage en hauteur;
- 2 Il y a lieu que les pompiers puissent recevoir la formation nécessaire;
- 3 La firme Sauvetage L'ARANÉA inc. a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des crédits sont prévus au budget pour cette formation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise sept (7) membres du Service de sécurité incendie à suivre la formation « Sauvetage en hauteur » donnée par Sauvetage L'ARANÉA inc., le tout tel que prévu à l'offre de service no 2-1, datée du 29 janvier 2019.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX MILLE TROIS CENT TRENTE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (10 330,50 \$)** plus les taxes applicables.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Sauvetage L'ARANÉA inc. et au directeur du Service de sécurité incendie.

#### **19,40 PROLONGEMENT DE LA RUE DES CÈDRES**

19-29

#### **RÉSOLUTION NO 19-29 PROLONGEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DES CÈDRES SUSPENSION DU PROJET**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des contraintes ont été rencontrées qui nécessitent des investissements trop importants pour la ville pour rendre les terrains attrayants pour la vente;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls suspende le projet du développement de la rue des Cèdres.

**19,41 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – Travaux dans les emprises d’une route du ministère**

**19-30**      **RÉSOLUTION NO 19-30  
TRAVAUX DANS LES EMPRISES D’UNE ROUTE DU  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l’année 2019, peuvent être réalisés dans l’emprise d’une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec et que les autorisations préalables ainsi qu’une garantie d’exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **GARANTIE.** La Ville de Kingsey Falls se porte garante de tous les travaux qu’elle effectuera ou qu’un sous-traitant effectuera pour elle durant l’année 2019.
- 2- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls s’engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l’autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.
- 3- **SIGNATAIRES.** Le conseil municipal nomme monsieur Éric Hamel, contremaître des travaux publics, et madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, personnes désignées à titre de représentants autorisés à signer ensemble ou séparément les documents soumis par le ministère pour lesdits travaux.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports du Québec.

**19,42 CRSBP DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC. – Contribution municipale pour l’année 2019**

**19-31**      **RÉSOLUTION NO 19-31  
CRSBP DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE  
LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC.  
CONTRIBUTION MUNICIPALE 2019**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La bibliothèque municipale est membre du Réseau BIBLIO;
- 2 Il y a lieu que la ville paie sa contribution pour les différents services offerts par le CRSBP;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour cette contribution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. un montant de **ONZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS ET TRENTE-QUATRE CENTS (11 388,34 \$)** plus les taxes applicables pour sa contribution pour l'année 2019.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

#### **19,43 HORTICULTURE**

##### **19,43.1 CONTRAT POUR 2019**

**19-32**     **RÉSOLUTION NO 19-32**  
**HORTICULTURE**  
**MANDAT À VALÉRIE GAGNON**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1    La ville doit procéder à des travaux d'horticulture;
- 2    Madame Valérie Gagnon des Jardins de Valérie a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 3    Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;
- 4    Un montant additionnel est nécessaire pour exécuter l'ensemble des travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate madame Valérie Gagnon des Jardins de Valérie, de Saint-Adrien, pour exécuter les travaux d'horticulture de la municipalité pour la saison 2019.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser un montant de **DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500,00 \$)** de plus que le montant prévu au budget 2019 pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à madame Valérie Gagnon.

##### **19,43.2 ACHAT DE FLEURS**

Étant donné que la ville attend toujours des soumissions pour l'achat de fleurs, ce point est reporté à une prochaine session.



## **19,44 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

### **19,44.1 MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS – Modalités de versement de la subvention**

**19-33**

#### **RÉSOLUTION NO 19-33 MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS INC. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE POUR L'EXERCICE 2019**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires de subventionner la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc;
- 2 Il y a lieu de déterminer les périodes de versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La ville est autorisée à verser une subvention de **QUARANTE-NEUF MILLE SEPT CENT DOLLARS (49 700,00 \$)** à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc. pour l'exercice 2019. La subvention sera versée selon le calendrier suivant :
  - Le tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le premier versement des taxes municipales annuelles;
  - Le deuxième tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le deuxième versement des taxes municipales annuelles;
  - Le troisième et dernier tiers du montant sera versé une semaine après la date fixée pour le troisième versement des taxes municipales annuelles.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.

### **19,44.2 PARC MARIE-VICTORIN**

**19-34**

#### **RÉSOLUTION NO 19-34 PARC MARIE-VICTORIN SUBVENTIONS 2019**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin a déposé une demande d'aide financière de 30 000 \$ pour ses opérations;
- 2 Le Parc Marie-Victorin a déposé une demande de contribution financière au montant de 25 000 \$ pour la campagne promotionnelle nationale;
- 3 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires le versement de ces sommes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de **TRENTE MILLE DOLLARS (30 000,00 \$)** au Parc Marie-Victorin pour ses opérations de l'année 2019.
- 2- **CAMPAGNE PUBLICITAIRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser une subvention de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$)** au Parc Marie-Victorin pour sa campagne promotionnelle nationale 2019.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **DEMANDE.** Le conseil municipal demande à l'organisme de fournir ses états financiers et ses prévisions budgétaires lors de prochaines demandes de subvention.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

#### 19,44.3 CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT

19-35

#### RÉSOLUTION NO 19-35 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre d'entraide Contact de Warwick est un organisme à but non lucratif qui offre des services multiples dont la population de Kingsey Falls bénéficie;
- 2 Le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner un organisme sans but lucratif;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2019 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre d'entraide Contact de Warwick une contribution financière de **DEUX CENTS CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** pour l'exercice 2019.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre d'entraide Contact.

## **19,45 ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

### **19,45.1 RÈGLEMENT N° 19-02 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

**19-36** **RÉSOLUTION NO 19-36**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-02**  
**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR**  
**LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES**  
**ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 19-02 *Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls* tel que soumis par la greffière.

### **19,45.2 RÈGLEMENT N° 19-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

**19-37** **RÉSOLUTION NO 19-37**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 19-05**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02**  
**DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par Marie-Josée PLEAU, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 19-05 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

## **19,46 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION – VIDANGE DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES POUR 2019**

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION – VIDANGE DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES POUR 2019**

Le conseiller **Christian CÔTÉ** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement de taxation pour la vidange des boues des fosses septiques pour 2019**.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

## **19,47 AFFAIRES NOUVELLES**

### **19,47.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN MOTORISÉS SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT TERRAIN MOTORISÉS SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Le conseiller **Raymond PAILLÉ** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement pour permettre la circulation des véhicules tout terrain motorisés sur certains chemins municipaux.**

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

#### **19,47.2 TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS (TVCBF)**

##### **19,47.2.1 PROJET D'EXPÉRIENCE DE PRODUCTION TÉLÉVISUELLE POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CASCATELLE**

**19-38**

#### **RÉSOLUTION NO 19-38 PARTENARIAT AVEC TVCBF POUR LE PROJET D'EXPÉRIENCE DE PRODUCTION TÉLÉVISUELLE POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CASCATELLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Télévision communautaire des Bois-Francis (TVCBF), en collaboration avec l'école Cascatelle, met sur pied un projet d'expérience de production télévisuelle pour 10 élèves sur le thème de l'environnement;
- 2 À la fin du projet, les élèves auront acquis de l'expérience en réalisation, animation, montage, éclairage, recherche, etc.;
- 3 Les 5 émissions réalisées par les jeunes seront diffusées sur la chaîne MATV et sur le site web de la TVCBF à compter du 15 avril 2019;
- 4 La TVCBF a déposé une demande de participation financière à la ville pour ce projet;
- 5 Il y a lieu que la ville encourage cette initiative
- 6 Cette dépense n'est pas prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à participer financièrement pour un montant de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** au projet d'expérience de production télévisuelle pour les élèves de l'école Cascatelle mis sur pied par la Télévision communautaire des Bois-Francis.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Télévision communautaire des Bois-Francis.

#### **19,47.2.2 ADHÉSION DE LA VILLE À TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS**

**19-39**

#### **RÉSOLUTION NO 19-39 ADHÉSION DE LA VILLE À TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Télévision communautaire des Bois-Francs (TVCBF) est un organisme sans but lucratif qui a pour principal mandat le produire des émissions locales en y impliquant la population dans la réalisation de ses créations et de ses projets;
- 2 Il y a lieu que la ville soutienne cet organisme;
- 3 Des fonds sont disponibles au budget pour cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à adhérer à la Télévision communautaire des Bois-Francs (TVDBF) pour l'année 2019.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **VINGT-CINQ DOLLARS (25,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

#### **19.48 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 10.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière

